Cfdt:

FINANCES PUBLIQUES

AGENT ADMINISTRATIF STAGIAIRE

2025

REJOIGNEZ NOUS !

FINANCES.CFDT.FR

TON ANNÉE DE FORMATION 4
FORMATION THÉORIQUE INITIALE RÉNOVÉE 4
FORMATIONS AU PREMIER MÉTIER PENDANT LE STAGE PROBATOIRE 5
RÉMUNÉRATION 6
INDEMNITÉS DE STAGE PENDANT LE STAGE THÉORIQUE 9
AFFECTATION, MUTATION ET DÉLAI DE SÉJOUR 11
TITULARISATION 11

Cfdt: FINANCES PUBLIQUES

REJOINS LE 1ER SYNDICAT DE FRANCE, REJOINS LA CFDT

La CFDT te félicite pour ta réussite au concours d'agent des Finances publiques.

Tu commences un cycle de formation d'une année au terme de laquelle tu seras titularisé. Tu trouveras dans ce guide des réponses à tes premières questions. Elles seront sûrement nombreuses et c'est pourquoi les militants de la CFDT sont disponibles pour y répondre tout au long de ta formation mais aussi de ta carrière.

Confiante dans ses valeurs, la CFDT s'appuie sur un syndicalisme de terrain grâce à tous ses adhérents, aux militants des sections locales et des syndicats régionaux des Finances.

C'est ainsi que la CFDT Finances publiques défend les intérêts des agents de la DGFiP et l'intérêt général pour un service public universel de proximité et de qualité.

La CFDT Finances publiques accompagne les agents tout au long de leur carrière. Et comme elle le fait de longue date, elle continue également de défendre les conditions de travail et les conditions d'exercice des missions.

La CFDT sera à tes côtés tout au long de ta carrière, pour préserver tes intérêts et ceux de tous les personnels face aux évolutions de notre administration. Quel que soit le lieu où tu travailles, un contact CFDT sera présent pour te renseigner, t'accompagner et te défendre. Tu trouveras ses coordonnées sur le site CFDT Finances ou en flashant ce QR-code.

FINANCES.CFDT.FR/ECOLES

ecolesfip@finances.cfdt.fr

cfdtenfip

cfdt_finances_enfip

TES CONTACTS À L'ENFIP

ENFIP CLERMONT-FERRAND

Sydney GOLD, Philippe PRAS,
et **Aurore KUAKUVI**

cdft.enfip-clermonteleves@dgfip.finances.gouv.fr

1 rue Ledru, 63000 Clermont-Ferrand

Bureau 315 (3e étage) - 04 73 34 48 56

ENFIP LYON

Ghislaine FERRARA

caecfdt@gmail.com

CFDT section DGFIP du Rhône
3 rue de la Charité, 69002 Lyon

ENFIP NOISY & ENFIP NOISIEL

Véronique ROUIS - 07 83 84 21 39
Emmanuel GÜELL DAUREL - 07 49 99 53 73
Patrick BELLON - 06 71 48 15 15

enfip.idf.stagiaires@syff-cfdt.org

Noisy-le-Grand :
4 avenue Montaigne, 93468 Noisy-le-Grand
(bureau 0314 – RdC)

Noisiel :
9 avenue Pierre-Mendes-France, 77186 Noisiel
(bureau 002 – RdC, escalier C)

ENFIP TOULOUSE

Cyrille ARBEILLE

socfi@finances.cfdt.fr

TON ANNÉE DE FORMATION

Ta première année à la DGFIP se décompose en deux parties : une formation théorique dans un établissement de formation et un stage probatoire dans ton service d'affectation.

FORMATION THÉORIQUE

FORMATION THÉORIQUE
19 MAI / 25 JUILLET 2024

La formation théorique dure 10 semaines. Elle est décomposée en 2 phases,

- une formation "socle"

et

- une formation de "groupe métiers" qui dépendra de ton service d'affectation.

FORMATION "SOCLE"	
Présentation de la DGFIP et de ses missions	
Comptabilité générale	
Recouvrement	
Finances publiques	Finances de l'État
	Finances locales
Enseignements transverses	Fondamentaux juridiques
	Ressources humaines Communication Positionnement Relations usagers
	Numérique
	Bureautique et poste de travail
	Recherche documentaire
	Rédaction administrative
FORMATION "GROUPE MÉTIERS"	

LA CFDT EST FAVORABLE À UNE FORMATION INITIALE PLUS PROFESSIONNALISANTE DES AGENTS C STAGIAIRES. MAIS ELLE DÉNONCE LE PEU D'HEURES DÉDIÉES À LA FORMATION "GROUPE MÉTIERS" (24 HEURES), INSUFFISANTES POUR GARANTIR AUX AGENTS STAGIAIRES UNE RÉELLE PROFESSIONNALISATION.

À la fin de la formation théorique, les stagiaires répondent à un quiz informatisé portant sur l'ensemble de la formation initiale.

Après les 10 semaines de formation théorique et avant de prendre ton poste dans les services, tu seras une semaine en autorisation d'absence du 28 juillet au 1er août 2025 : c'est la semaine d'installation.

Cette semaine te sera utile notamment pour effectuer les démarches administratives et personnelles liées à ton installation dans ton département d'affectation.

DIGITALISATION

L'ENFIP digitalise la formation des ses agents. Contrainte par le manque de m² pour accueillir l'ensemble des promotions de stagiaires, l'ENFIP a choisi de mettre en place le 4+1. Cette formule pédagogique consiste à octroyer une journée par semaine de travail à distance en autonomie.

SI LA CFDT FINANCES PUBLIQUES N'EST PAS OPPOSÉE À UNE DIGITALISATION PARTIELLE DES COURS, ELLE REGRETTE QUE CE SCHÉMA N'AIT ÉTÉ QUE LA CONSÉQUENCE D'UNE ABSENCE D'ANTICIPATION DES MOYENS HUMAINS NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DES MISSIONS DE LA DGFIP. LA DIGITALISATION NE PEUT ET NE DOIT ÊTRE, AU NIVEAU PÉDAGOGIQUE, QU'UN MOYEN D'ILLUSTRER DES NOTIONS VUES EN COURS AVEC DES CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT.

FORMATIONS AU PREMIER MÉTIER PENDANT LE STAGE PROBATOIRE

STAGE
4 AOÛT 2025/MAI 2026

Pendant cette année, et pour te former à tes futures fonctions, tu suivras une formation en alternance : avec tes collègues dans ton service et pendant des périodes de formation continue.

Les formations continues, d'une durée variable, sont dispensées dans l'un des établissements de l'ENFIP. Leur lieu dépendra de ta filière professionnelle (gestion fiscale ou gestion publique) et de ton service d'affectation (fiscalité des particuliers ou des professionnels, cadastre, publicité foncière, domaine, gestion publique locale ou d'État, amendes, etc.).

Pour valider ton parcours professionnel, tu dois obligatoirement suivre toutes les formations programmées.

REPRISE D'ANCIENNETÉ

Décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État

GRÂCE NOTAMMENT À L'ACTION DE LA CFDT, TU BÉNÉFICIES D'UN RECLASSEMENT DÈS TON ENTRÉE À LA DGFIP ET NON PLUS AU MOMENT DE LA TITULARISATION.
Ce reclassement déterminera ton échelon et surtout ta rémunération.

COMMUNIQUE TOUS LES DOCUMENTS (CONTRATS DE TRAVAIL, FICHES DE PAIE, ETC.) QUI ATTESTENT DE TON NIVEAU D'EMPLOI AVANT D'INTÉGRER LA DGFIP.
PRENDS CONTACT AVEC LES MILITANTS CFDT POUR T'ACCOMPAGNER DANS CETTE DÉMARCHE.

RÉMUNÉRATION

SALAIRE NET (PRIMES COMPRISES) D'UN AGENT ADMINISTRATIF EN DÉBUT DE CARRIÈRE
ENVIRON 1 850 €

TOUS LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DE BASE

TRAITEMENT BRUT

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite loi Le Pors. - Article 20

Le traitement brut est calculé en multipliant la valeur de l'indice avec la valeur du point d'indice majoré.

Un agent administratif stagiaire débute avec un indice de rémunération de 367.
Le traitement brut mensuel sera donc de 1 806,65 € (367 x 4,92275 €).

APRÈS AVOIR ÉTÉ GELÉE PLUSIEURS ANNÉES ET APRÈS UNE PETITE AUGMENTATION LE 1ER JUILLET 2022, LA VALEUR DU POINT D'INDICE EST PASSÉE À 4,92275 € AU 1ER JUILLET 2023.
UN PETIT PAS ENCORE INSUFFISANT POUR COUVRIR DES ANNÉES DE PERTE DE POUVOIR D'ACHAT DES FONCTIONNAIRES.
LA CFDT CONTINUE À EXIGER UNE REMISE À PLAT DES RÉMUNÉRATIONS ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES AGENTS PUBLICS.

NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI)

Décret n°93-522 du 26 mars 1993 relatif aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la fonction publique de l'État

La nouvelle bonification indiciaire (NBI) est une prime allouée sous forme de points d'indice aux agents occupant certains emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière. Elle varie selon la fonction exercée et le département d'affectation.

	NBI GÉOGRAPHIQUE	NBI FONCTIONNELLE (NBI *équipes de renfort*)
Qui ?	Les agents C et B affectés en Région Île-de-France et dans le département des Alpes-Maritimes	Notamment les agents C affectés dans les équipes de renfort
Combien ?	6 points d'indice supplémentaires soit 29,54 € par mois.	20 points d'indice supplémentaires soit 98,45 € par mois.

LES AGENTS STAGIAIRES NE PERÇOIVENT PAS LA NBI PENDANT LES 10 SEMAINES DU STAGE THÉORIQUE.

INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits, obligations des fonctionnaires, décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 et circulaire FP/7 n°1996 2B n°00-1235 du 12 mars 2001

L'indemnité de résidence est égale à un pourcentage du traitement indiciaire brut et de la NBI. Ce pourcentage dépend de la commune où se situe le service d'affectation de l'agent (classée en 3 zones) et non pas celle de son domicile :

ZONE 1 ex : Région Île-de-France, Marseille, Toulon, Corse	ZONE 2 ex : Lyon, Nice, Nîmes, Strasbourg	ZONE 3
3 %	1 %	0 %

LA CFDT REVENDIQUE UNE REVALORISATION ET UNE REDÉFINITION GÉOGRAPHIQUE DE L'INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE.

SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT (SFT)

Décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation art. 10 à 12

Le montant du SFT varie en fonction du nombre d'enfants à charge. Il se compose d'une part fixe et d'une part proportionnelle à votre traitement indiciaire brut dans la limite de montants plancher et plafond.

LA CFDT REVENDIQUE UN SFT DÉ-HIÉRARCHISÉ, C'EST-À-DIRE IDENTIQUE QUEL QUE SOIT L'INDICE DU FONCTIONNAIRE, AINSI QU'UN REHAUSSEMENT SIGNIFICATIF POUR LE PREMIER ENFANT : IL EST ACTUELLEMENT DE 2,29 € PAR MOIS !

Supplément familial de traitement				
Nombre d'enfants	Part fixe	Part proportionnelle au traitement brut	Minimum mensuel	Maximum mensuel
1	2,29 €	-	2,29 €	2,29 €
2	10,67 €	3 %	77,71 €	117,29 €
3	15,24 €	8 %	194,03 €	299,57 €
Par enfant supplémentaire	4,57 €	6 %	138,66 €	217,82 €

LES PRIMES ET INDEMNITÉS

INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ (IAT)

Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité

Cette indemnité mensuelle est égale à 8,33 % du traitement indiciaire majoré de l'agent.

PRIME DE RENDEMENT (PR)

Décret n°45-1753 du 6 août 1945 relatif aux primes de rendement pouvant être attribuées aux fonctionnaires des finances

Le barème de la prime de rendement des agents C (stagiaires ou titulaires) prévoit une distinction selon que l'agent est affecté ou non en Région Île-de-France (RIF).

	MONTANT MENSUEL	
	Région Île-de-France	**Hors région Île-de-France**
Agents administratifs	150,78 €	144,19 €

ALLOCATION COMPLÉMENTAIRE DE FONCTIONS (ACF)

Décret n°2002-710 du 2 mai 2002 et Arrêté du 21 juillet 2014

LA CFDT A PARTICIPÉ À LA NÉGOCIATION INDEMNITAIRE QUI A PERMIS D'AUGMENTER LE NOMBRE DE POINTS D'ACF.
LES AGENTS GAGNENT 10 POINTS D'ACF, SOIT UN TOTAL DE 550 € ANNUELS BRUTS.

La valeur unitaire d'un point d'ACF est égale à 55,05 €.

Les agents C perçoivent

- **l'**ACF technicité d'un montant fixe de 146,80 € par mois.
- et **le cas échéant une ACF pour sujétions particulières** qui est fonction de l'affectation (BCR, équipe de renfort…).

INDEMNITÉ MENSUELLE DE TECHNICITÉ

Décret n° 2010-1568 du 15 décembre 2010 et Arrêté du 10 mars 2017

D'un montant fixe, elle est égale à 106,76 € par mois et est soumise à pension.

INDEMNITÉ DE COMPENSATION DE LA HAUSSE DE LA CSG

Décret n°2017-1889 du 30 décembre 2017, Décret n°2019-1595 du 31 décembre 2019 et Décret n° 2020-1626 du 18 décembre 2020

Cette indemnité, mise en place au 1er janvier 2018, est déterminée en multipliant tes revenus mensuels soumis à CSG par 0,76 %.

LA CFDT DÉFEND LE MAINTIEN DU POUVOIR D'ACHAT ET L'AUGMENTATION DES BAS SALAIRES. ELLE LUTTE ÉGALEMENT POUR LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS, EN PARTICULIER CELLES RÉSULTANT DU RÉGIME INDEMNITAIRE.

En effet, les primes et indemnités ne sont prises en compte que partiellement (à hauteur de 20 % maximum du salaire brut) pour le calcul de la retraite et dans le cadre du RAFP (Régime Additionnel de la Fonction publique)

PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES FRAIS DE TRANSPORT « DOMICILE-TRAVAIL »

Décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail

Les agents bénéficient de la prise en charge partielle, par les directions locales, des trajets effectués quotidiennement entre leur domicile et leur lieu de travail. Le montant du remboursement est égal à 75% du tarif de l'abonnement mais ne peut excéder 99 €

LORS DU STAGE THÉORIQUE, VOUS RELEVEZ DU RÉGIME DES INDEMNITÉS DE STAGE. LES FORMATIONS SUIVIES LORS DE VOTRE STAGE PRATIQUE SERONT, QUANT À ELLES, SOUMISES AU RÉGIME DES FRAIS DE DÉPLACEMENT.

À DÉDUIRE

CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE

Articles L136-1 et L136-1-1 et L136-8 du code de la sécurité sociale

La CSG est prélevée depuis le 1er janvier 2018 au taux de 9,2 % sur le montant du traitement brut, de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement, ainsi que des primes, après déduction d'un abattement pour frais professionnels de 1,75 % de ce montant. Cet abattement s'applique dans la limite de quatre fois le plafond annuel de la sécurité sociale.

Il faut distinguer la **CSG déductible (6,8 %)** de la **CSG non déductible (2,4 %)**.

CONTRIBUTION AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE SOCIALE (CRDS)

Ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996

La CRDS est prélevée au taux de **0,5 %** sur le montant du traitement brut, de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement, ainsi que des primes, après déduction d'un abattement pour frais professionnels de 1,75 % de ce montant.

RETENUE POUR PENSION CIVILE

Décret n° 2010-1749 du 30 décembre 2010 portant relèvement du taux de cotisation des fonctionnaires, des militaires et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat

La cotisation pour pension s'élève à **11,10 %** depuis le 1er janvier 2020.

RETENUE POUR PENSION CIVILE SUR L'IMT

Décret n° 2010-1568 du 15 décembre 2010 relatif à l'indemnité mensuelle de technicité des personnels des ministères économique et financier

Le taux de retenue est de **20 % de l'IMT**.

RÉGIME DE RETRAITE ADDITIONNELLE

Décret n°2004-569 du 18 juin 2004 relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique.

La cotisation au régime de retraite additionnelle s'applique aux éléments de rémunération de toute nature perçus et non cotisés au titre de la couverture vieillesse (indemnité de résidence, supplément familial de traitement, primes, rémunération des activités accessoires...), dans la limite de 20 % du traitement indiciaire brut annuel.). Il donne lieu à une cotisation au taux global de 10 % répartie entre une part Etat de 5% et une part agent de 5%

Au total cela correspond à 1 % de retenue sur le traitement brut.

TRANSFERT PRIME/POINTS

Décret n° 2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre de la mesure dite du « transfert primes/points »

En transformant une partie des primes en points d'indice pour augmenter le traitement brut, s'est posée la question des cotisations sociales. En effet, les primes ne sont pas soumises aux cotisations sociales pour pension. Pour pallier la baisse du traitement brut due à l'application de ces retenues pour pension, la CFDT a revendiqué une compensation qu'elle a obtenue : chaque agent a donc un ou deux points d'indice en plus du seul fait du transfert « primes-points ».

LA CFDT A NÉGOCIÉ ET S'EST DÉCLARÉE FAVORABLE AU PROTOCOLE PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS (PPCR).

Depuis 2016, une partie des primes et indemnités est transformée en points d'indice afin notamment d'augmenter les pensions de retraite.

INDEMNITÉS DE STAGE PENDANT LE STAGE THÉORIQUE

INDEMNITÉS DE STAGE

Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de stage et Titre III de l'Arrêté du 1er novembre 2006

Lors du stage théorique, tu relèves du régime des indemnités de stage. Les formations suivies lors de ton stage pratique seront, quant à elles, soumises au régime des frais de déplacement.

LE VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ DE STAGE EST SUSPENDU SI TU ES EN CONGÉ MALADIE PENDANT LA FORMATION THÉORIQUE.

L'indemnité de stage couvre tes frais de repas et d'hébergement pendant la formation théorique. Elle est calculée en multipliant 9,40 € par un coefficient (3, 2 ou 1), selon la distance entre l'ENFIP et ta résidence administrative ou familiale.

Lieu de l'ENFIP	Lieu de ta résidence administrative et/ou de ta résidence familiale
Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand ou une commune limitrophe accessible en transport en commun
Lyon	Lyon ou une commune limitrophe accessible en transport en commun
Noisiel	Noisiel ou une commune limitrophe accessible en transport en commun
Noisy-le-Grand	Paris, le 92, le 93 et le 94 ainsi que 3 communes limitrophes de Seine-et-Marne [Pontault-Combault, Champs-sur-Marne et Emerainville]
Toulouse	Toulouse ou une commune limitrophe accessible en transport en commun
MONTANT DE L'INDEMNITÉ	
Stage effectué hors de la résidence administrative et familiale	
30 premiers jours	9,40 € x 3 × 30 jours = 846 €
25 jours suivants	9,40 € x 2 × 25 jours = 470 €
Soit pour 55 jours	1 316 €
Stage effectué dans le ressort de la résidence administrative ou familiale	
Total pour 55 jours	9,40 € x 1 × 55 jours = 517 €

LA CFDT REVENDIQUE UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE PAR L'ADMINISTRATION DES COÛTS LIÉS À LA FORMATION INITIALE.

FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR SUIVRE LES FORMATIONS PENDANT LE STAGE PRATIQUE

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT

Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État

L'administration te remboursera un unique aller-retour entre ton lieu d'affectation (ou ta résidence familiale située à proximité), et ton lieu de formation.
Ce remboursement est calculé sur le tarif SNCF de 2è classe.

FRAIS FORFAITAIRE

Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etatt

TAUX DE REMBOURSEMENT FORFAITAIRE	TAUX DE BASE	VILLE DE 200 000 HABITANTS ET PLUS	PARIS
Hébergement	90 €	120 €	140 €
	150 € pour les agents en situation de handicap ou de mobilité réduite		
Repas **– déjeuner *** **– dîner**	 20,00 € 20,00 €	 20,00 € 20,00 €	 20,00 € 20,00 €
** Si le repas est pris dans un restaurant administratif, le remboursement est limité à **10 €***			

FRAIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE

Décret n°89-271 du 12 avril 1989 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais de changements de résidence des personnels civils à l'intérieur des départements d'outre-mer, entre la métropole et ces départements, et pour se rendre d'un département d'outre-mer à un autre et Décret n°90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France

Les lauréats du concours interne ainsi que ceux du concours externe issus d'une autre administration peuvent prétendre à la prise en charge de leurs frais de changement de résidence entre la résidence administrative où ils étaient affectés avant la formation, et la nouvelle résidence d'affectation.

AFFECTATION, MUTATION ET DÉLAI DE SÉJOUR

Tu connais ton affectation nationale depuis quelques jours.

Tu seras affecté dans une direction locale, sans précision concernant la résidence ou le métier. C'est fin juin que tu connaîtras ton service (un SIP, un SIE, une Trésorerie, la direction…).

Les lauréats du concours d'agent administratif ont l'**obligation de rester 3 ans sur leur première affectation**.
Ainsi ton affectation prenant effet en mai 2025, tu es tenu à la résidence jusqu'au **31 août 2028**. Après ce délai de séjour, pour changer de poste, tu devras participer au mouvement de mutation dont la campagne débutera en janvier 2028. Ta nouvelle affectation prendra effet au 1er septembre 2028.

EXCEPTION

LE DÉLAI DE SÉJOUR EST RAMENÉ À 1 AN POUR LES AGENTS JUSTIFIANT D'UNE PRIORITÉ OU D'UN CRITERE SUPPLÉMENTAIRE. TA DEMANDE DE MUTATION DEVRA ÊTRE DÉPOSÉE EN JANVIER 2026 POUR UNE ÉVENTUELLE MUTATION AU 1ER SEPTEMBRE 2026.

TITULARISATION

Ta première année à la DGFIP est une période probatoire pour vérifier tes compétences en tant qu'agent C des Finances publiques.

À la fin de ce stage, ton chef de service rédigera un rapport. Si l'avis est favorable, tu seras automatiquement titularisé.

En cas d'avis défavorable, une Commission administrative paritaire (CAP) nationale examinera ta situation. La CAP peut prolonger ton stage d'un an maximum ou décider de ne pas te titulariser.

AVANT D'EN ARRIVER LÀ, PRENDS CONTACT AVEC LA CFDT FINANCES PUBLIQUES POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ.

Le stage est également prolongé pour les agents en congé parental, en congé maternité ou à temps partiel. La durée de prolongation est calculée en fonction de la durée de ces absences et est sans incidence sur la suite du déroulement de ta carrière.

LES ÉLUS NATIONAUX CFDT QUI SIÈGENT EN CAP SONT À TA DISPOSITION N'HÉSITE PAS À LES CONTACTER.

Nadia DUTREIL	c-elus-fip@finances.cfdt.fr

Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde de l'entreprise et des associations.

→ **Pour plus d'informations : macif.fr**

MACIF

La Macif,
c'est vous.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

MUTUALITÉ FRANÇAISE MEMBRE DE LA

Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits SOCRAM BANQUE, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr)**